



## ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le programme triennal d'immobilisations des années 2024, 2025 et 2026 sera adopté par le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du mardi 10 octobre 2023 à 18 h 45, tenue à la salle du Conseil, à l'hôtel de ville situé au 1295 avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

Ville de Bécancour, le 27 septembre 2023.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville